

*Protocole de coopération Mtl-Abidjan.  
Signé à Abidjan le 28 fev 1989.*



**PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LES VILLES  
D'ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE & DE MONTREAL-CANADA**  
.....

Attendu que la Ville d'ABIDJAN et la Ville de MONTREAL  
veulent développer une relation fraternelle de coopération ;

Attendu que la Fédération Canadienne des Municipalités  
entend soutenir une telle coopération ;

Considérant que la Ville d'ABIDJAN et la Ville de MONTREAL  
ont des populations en nombre comparable avec un besoin d'in-  
frastructures appropriées ;

Considérant que les différents programmes de la Fédération  
Canadienne des Municipalités devraient permettre d'amorcer  
cette coopération ;

Les Villes d'ABIDJAN et de MONTREAL conviennent de coopérer  
au niveau Administratif, Socio-Economique et Technique.

**I- AU NIVEAU ADMINISTRATIF**

Il est convenu de réaliser au cours des Douze prochains mois,  
des échanges professionnels dans le domaine de l'Informati-  
que, de la botanique (pépinière). De plus, il sera examiné  
de réaliser de tels échanges dans le domaine de la bibliothé-  
conomie.

**II- AU NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE**

La Ville de MONTREAL, en collaboration avec l'Organisation  
Canadienne de Solidarité et de Développement (OCSD) souhaite  
pouvoir contribuer au programme spécial-Jeunesse de la Ville  
d'ABIDJAN en l'an 2000 (PROJEVIA 2000), notamment dans le pro-  
jet de jeunesse, <sup>services</sup> agricoles municipales expérimentales, dans la  
transformation des carcasses de voitures, dans la récupération  
de déchets...

... *[Signature]* *[Signature]*



De plus, des moyens seront recherchés pour contribuer aux échanges sur la promotion de la femme dans la fonction publique municipale.

### III- AU NIVEAU TECHNIQUE

De façon incidente, la Ville de MONTREAL entend contribuer financièrement ou matériellement à la réalisation de projets dans le domaine informatique et dans le programme municipal pour la jeunesse.

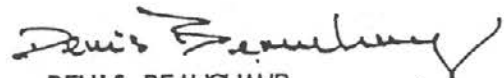
Chaque intervention ci-haut présentée, fera l'objet d'un projet détaillé après l'approbation des autorités compétentes des deux parties.

Fait à Abidjan, le 28 FEVRIER 89

LE MAIRE DE LA VILLE D'ABIDJAN

  
N'KOUMO MOBIO ERNEST

LE CONSEILLER ASSOCIE AU COMITE  
EXECUTIF DE LA VILLE DE MONTREAL

  
DENIS BEAUCHAMP